

Swiss Life FlexSave Uno

Une solution d'épargne avec garantie

Vous souhaitez des prestations garanties mais aussi des opportunités de rendement? Swiss Life FlexSave Uno vous offre les deux.

Vos besoins – notre solution

Avec Swiss Life FlexSave Uno, vous pouvez dès aujourd'hui vous réjouir de recevoir un versement minimum garanti à l'avenir. Durant les bonnes années, vous engrangez également des bénéfices par la participation à l'Index-Basket, c'est-à-dire à un panier de placements composé d'indices de renom.

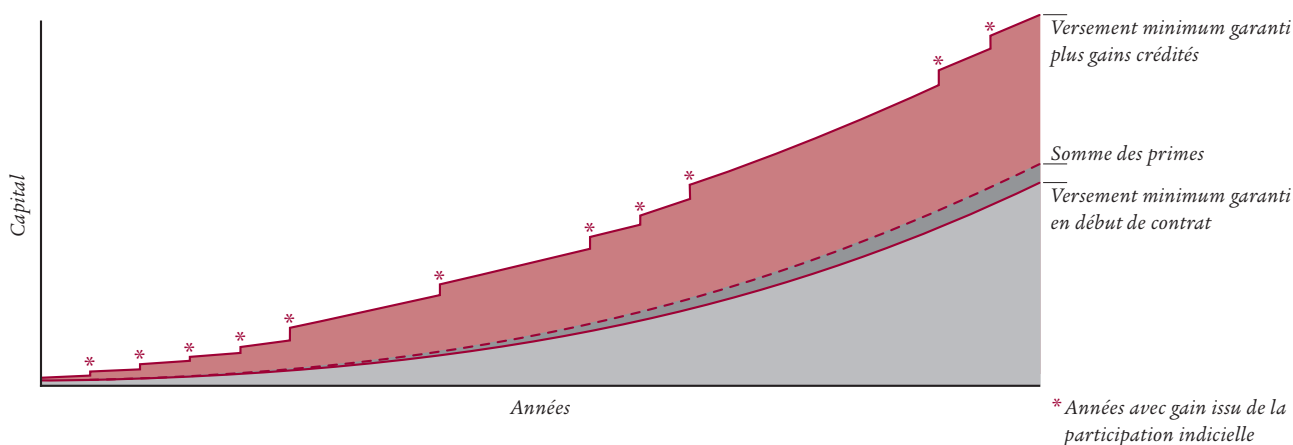
Fonctionnement

Chaque année, les gains issus de la participation indicielle sont crédités au contrat d'assurance et augmentent le versement minimum garanti en début du contrat. Avec l'option «Réinvestissement des gains de participation», vous avez la possibilité d'accroître vos opportunités de rendement. Les années au cours desquelles l'évolution indicielle est négative n'ont aucune incidence sur le versement minimum garanti.

Vos avantages

- **Sécurité:** versement minimum garanti à l'échéance, dont le montant peut augmenter progressivement avec les gains de participation.
- **Opportunités de rendement:** participation à l'évolution positive de l'Index-Basket. Vous pouvez augmenter vos chances de rendement en choisissant l'option «Réinvestissement des gains de participation».
- **Protection financière:** grâce aux prestations au choix, protégez-vous, votre famille ou votre entourage contre les difficultés financières découlant d'une maladie, d'un accident ou d'un décès.
- **Avantages fiscaux:** dans le pilier 3b, les revenus pendant la durée contractuelle ainsi que le versement à la fin du contrat sont exonérés d'impôt sur le revenu.
- **Flexibilité:** possibilité d'adapter la couverture des risques et, si nécessaire, d'interrompre le paiement des primes.

Exemple de représentation graphique pour Swiss Life FlexSave Uno



Faits et chiffres

L'offre

Type d'assurance

Swiss Life FlexSave Uno: assurance épargne classique avec prestations garanties en cas de vie comme en cas de décès et participation indicielle dans la prévoyance libre (pilier 3b).

Financement

Paiement de primes annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel.

Participation indicielle

La participation indicielle résulte d'éventuels excédents liés aux intérêts attribués de manière périodique au contrat d'assurance. Ces excédents ne sont pas garantis. Des années sans excédents liés aux intérêts, et donc sans participation indicielle, sont possibles. Si la performance de la participation indicielle est négative, les excédents liés aux intérêts utilisés pour cette dernière sont perdus cette année-là. L'option «Réinvestissement des gains de participation» peut accroître les gains éventuels de participation l'année suivante. Cependant, en cas de performance négative de la participation indicielle, la partie réinvestie peut être perdue.

Les prestations

Prestations

- Versement minimum garanti à l'échéance. Les gains réalisés sur l'indice augmentent le versement garanti en début de contrat.
- Vos proches perçoivent un versement garanti en cas de décès. Différents niveaux de garantie sont proposés dans ce cadre.
- En cas d'incapacité de gain, Swiss Life poursuit le paiement des primes à votre place (si assurance conclue).

Prestations au choix

- Versement additionnel en cas de décès
- Rente en cas d'incapacité de gain

Les risques

Les prestations garanties en cas de vie dès le début du contrat sont inférieures à la somme des primes à payer. Les gains issus de la participation indicielle augmentent la garantie à l'échéance. Si, en raison d'une évolution insuffisante de l'indice, le total des gains de participation sur la durée contractuelle est trop faible, il se peut que la prestation d'assurance à l'échéance soit inférieure à la somme des primes.

Les possibilités

Interruption du paiement des primes

Possible après 5 ans

Prêt

Possible

Versement anticipé et mise en gage

Possibles

Personnes bénéficiaires

Peuvent être déterminées librement

Quelles sont les prochaines étapes? Réponses à vos questions

Les solutions de prévoyance ne sont pas toujours évidentes à expliquer, nous en avons bien conscience. Votre situation personnelle mérite en outre un conseil sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter! Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre produit *Swiss Life FlexSave Uno* en consultant notre site Internet www.swisslife.ch/fr/flexsaveuno



Contactez votre conseiller ou votre conseillère ou appelez-nous au 043 284 33 11.

Mention légale: la présente publication est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Le présent document marketing ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou des Informations clés pour l'investisseur (Key Investor Information Document; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les données contenues dans le présent document marketing ne constituent en rien une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement de produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de rendement futur.